



AVOCATS

LORANG ROBERTO KOMNINOS

LYDIE LORANG
MARISA ROBERTO
ANDREAS KOMNINOS

CELINE BOTTAZZO
ADELINE MOTA
ALESSANDRA VIENI
GAELLE ARCADIAS
ELISABETH KOHLL
AVOCATS À LA COUR

HELENE RUYER
STEPHANIE MADEIRAS
JESSICA TALOS
AVOCATS

Monsieur Ernest NILLES
Juge d'Instruction Directeur
Cabinet d'Instruction
Luxembourg

Par fax 46 0573

Monsieur Georges OSWALD
Procureur d'Etat adjoint
Parquet du Tribunal d'Arrondissement
de et à Luxembourg

Par Fax : 46 06 87

Luxembourg, le 26 janvier 2017

Concerne : WILMES et SCHEER / MP (vos réf. Not. 1648/84/CD, Not. 1305/85/CD et Not. 451/86/CD)

Monsieur le Juge d'instruction Directeur,

Monsieur le Procureur d'Etat adjoint,

Les soussignés, défenseurs de Monsieur Marc SCHEER et de Monsieur Jos WILMES se doivent de revenir au rapport de la CIA qui vient d'être publié dans la presse et que Monsieur le Procureur d'Etat adjoint a commenté devant les journalistes.

Les soussignés sont profondément choqués de la façon de faire : comment se fait-il que ce document ne leur ait pas été transmis, alors pourtant que la presse l'avait. La presse serait-elle plus importante que les droits de la défense ?

Nous nous rappelons que Messieurs WILMES et SCHEER sont des inculpés et ne peuvent pas être considérés comme faisant l'objet d'une instruction. Dès lors ils ont droit à toute information qui viendrait s'ajouter au dossier et ils y ont droit avant les journalistes. Qu'on ne vienne donc pas invoquer le secret de l'instruction, secret qui est de polichinelle dans la mesure où tout un chacun peut télécharger le document sur Internet.